

Le président: L'article 59 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'article 59 est adopté par 28 voix contre 15.)

Le président: Comme il est 4 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de reprendre l'étude du bill lors de la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, avant de passer à d'autres travaux, j'aimerais invoquer le Règlement au sujet du bill C-58, qui a trait au *Time* et au *Reader's Digest*. L'ordre portant étude du bill C-58 prévoit, en conformité de l'article 74(3) du Règlement, le renvoi du bill à un comité plénier, après la deuxième lecture.

Comme le savent les députés, un grand nombre de personnes et de sociétés ont manifesté leur intention de faire des observations sur ce bill, et d'après les consultations qui ont eu lieu par les voies ordinaires, on semble être généralement d'accord pour que je demande maintenant le consentement unanime pour proposer:

Que, notwithstanding les dispositions de l'article 74(3) du Règlement, quand le bill C-58 sera lu pour la 2^e fois, il soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

● (1600)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés ont entendu la proposition et la motion du président du Conseil privé (M. Sharp). Y-a-t-il consentement unanime pour adopter la motion du ministre?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, avant que le leader du gouvernement à la Chambre ne se sauve pour aller préparer d'autres motions concernant le bill C-32, peut-être pourrait-il nous dire ce que nous ferons lundi.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aimerait que l'on poursuive l'étude du bill C-32 lundi. Mardi, nous reviendrons au morceau favori de la Chambre des communes, le bill C-44.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne cherche pas à contester la réponse du leader du gouvernement à la Chambre car on connaît bien ma position à l'égard du bill C-44, mais j'aimerais lui demander quels sont les travaux prévus pour le restant de la journée de lundi si nous en finissons avec le bill C-32 au cours de la journée.

Sécurité de la vieillesse—Loi

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai annoncé les travaux pour les jours à venir hier après-midi, j'ai dit que j'aimerais demander à mon collègue le secrétaire d'État de mettre le bill C-20 à l'étude. Je ne sais pas s'il se sentira assez bien, mais telle est mon intention.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATION DE LA PÉRIODE OBLIGATOIRE DE RÉSIDENCE

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du bill C-235, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse.—*M. Whittaker*.

Mlle Campbell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. En fait c'est peut-être un peu prématuré; j'aurais dû laisser Votre Honneur citer le numéro du bill avant d'invoquer le règlement.

M. Lefebvre: Votre Honneur constatera sans doute qu'il y a eu des discussions dans les hautes sphères habituelles et qu'on s'est mis d'accord pour débattre aujourd'hui le bill C-235, inscrit au nom du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker).

M. l'Orateur adjoint: Dois-je en conclure qu'on est d'accord pour discuter du bill sur lequel il y a néanmoins un certain désaccord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle au moins d'accord pour essayer d'étudier le bill C-235, inscrit au nom du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker)?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà soulevé ce point, et exprimé mes objections à la procédure que nous suivons à propos des initiatives parlementaires. On trouve au *Feuilleton* depuis le 15 octobre, 1974 la motion n° 3 inscrite par le député de Toronto-Lakeshore (M. Robinson) à propos des prêts usuraires. La motion n° 4 a été inscrite au *Feuilleton* par le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) et concerne le poste d'ombudsman. La motion n° 10 qui traite de la protection des animaux domestiques pendant leur transport a été inscrite au *Feuilleton* par le député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan). La motion n° 24 qui traite de la modification des limites de la capitale du Canada a été inscrite au *Feuilleton* par le député de Hull (M. Isabelle). La motion n° 32, qui traite du vote par procuration, a été inscrite au *Feuilleton* par le député de Crowfoot (M. Horner).